



1001391405

DATE DEPOT :	2010-02-12
NUMERO DE DEPOT :	13914
N° GESTION :	2010D00657
N° SIREN :	520180969
DENOMINATION :	FINEXGA
ADRESSE :	5 rue Robert de Flers 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/01/23
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	

CONTRAT D'APPORTS DE DROITS SOCIAUX
de la sas BREVICA à
la Société Civile Financière Familiale (scff)
FINEXGA

N°3 du 23 janvier 2010

Entre les soussignés,

- ♦ Monsieur Willy Dorr – né le 14 août 1949 à Villiers sur Marne (94350)
– de nationalité Française et demeurant 78 bis avenue du Général de
Gaulle 94430 Chennevières,

d'une part,

- ♦ et la Société Civile Financière et Familiale dénommée "FINEXGA" en
cours de constitution - ayant son siège social 5 rue Robert de Flers
75015 Paris et représentée par Monsieur Garry Dorr, associé et
dument habilité,

d'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit concernant la Société par Actions
Simplifiée BREVICA :

- ✍ Capital de 45.734,71 € divisé en 300 actions de 152,45 € de valeur
nominale, entièrement libérées
- ✍ Création en date du 30/03/1989
- ✍ Siège social : 3 place de Breteuil - 75007 Paris
- ✍ RCS Paris B 350 149 423
- ✍ Objet principal : Restauration

La répartition du capital s'établit ainsi :

> à Monsieur Willy Dorr :	120 actions
> à la société WG HAROLD sas :	180 actions

Total :

300 actions

Concernant la valorisation de ces apports, elle a été effectuée sur la base d'un montant représentant 100% du capital social établi à 4.170.000 €, soit 13.900 € par action.

Consécutivement, l'apport de 120 actions sur 300 composant le capital social, soit 40%, représentent une valorisation totale qui ressort à :

$$\frac{4.170.000 \text{ €} \times 120}{300} = \underline{1.668.000 \text{ €}}$$

correspondant à 120 actions au prix unitaire de 13.900 €.

Ces estimations ont été confirmées par la société AUDIXI, Commissaire aux Comptes de la sas BREVICA, en date du 7 janvier 2010.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

1) Apports de titres

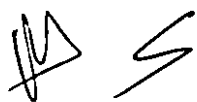
Par les présentes, le soussigné fait apport de titres sous les garanties ordinaires et de droit à la société FINEXGA (scff) à hauteur de 40 % du capital de TEFINAT, soit 120 actions selon les conditions suivantes :

1.1) Désignation :

↳ 120 actions détenues en toute propriété
par Monsieur Willy Dorr, portant
les numéros 1 à 120 au prix de :1.668.000 €

1.2) Répartitions des apports

D'abord, il faut souligner qu'un rapport de synthèse sur la valorisation actualisée de 100% des actions, sur la base des comptes sociaux arrêtés au 30 septembre 2009, a été établi en date du 29 décembre 2009 sur la base d'une valeur globale de 4.170.000 €.



Puis, il a été confirmé que ces apports se répartiraient en deux parties constitutives, à savoir :

✎ à titre d'apports en capital à concurrence de la somme totale de : soit 15.233 actions au prix de 100 €	1.523.300 €
✎ à titre d'apports en soulte pour un montant de : soit 15.233 actions au prix de 9,50 €	144.700 €
Total des apports effectués :	<u>1.668.000 €</u>

En conséquence, les apports en nature de titres purs et simples et en toute propriété, se présentent ainsi qu'il suit :

ANALYSE ET RECAPITULATION DES APPORTS de 120 ACTIONS BREVICA sas
--

	Par Mr. Willy Dorr
Nbre. d'actions apportées	120
Capitalisation en apports : > valeurs représentatives d'actif 120 actions x 13.900 €	1.668.000 €
Apports en constitution du capital social de scff FINEXGA 120 actions x 12.694 €	1.523.300 €
Apport à titre de soulte constitutive des apports globaux 120 actions x 1.206 €	144.700 €
Valeurs de passif	<u>1.668.000 €</u>



Les titres dont il s'agit sont la propriété de l'apporteur et sont dument justifiés par le compte d'actionnaire certifié conforme.

1.3) Propriété – Jouissance :

La Société Civile FINEXGA bénéficiaire des apports, aura la pleine propriété des 120 actions avec effet au jour de la signature des statuts constatant les apports constitutifs du capital social à hauteur de 1.523.300 € et ceux constitutifs de la soulte pour 144.700 €.

Elle aura également la jouissance de ces titres à la même date.

1.4) Déclarations des apporteurs :

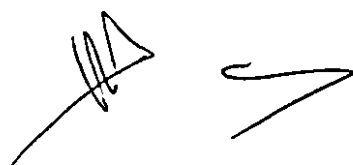
Il déclare et confirme qu'à sa connaissance, les droits sociaux apportés :

- ✓ ne sont grevés d'aucune inscription de nantissement
- ✓ n'ont pas d'obstacle à leur libre transmission
- ✓ sont leur pleine propriété et peuvent en disposer

2) Rémunérations des apports

Les valeurs constitutives sont donc équivalentes à 1.668.000 € pour Monsieur Willy Dorr, formant la totalité des apports de titres BREVICA.

2.1) Ainsi, les apports en capital à FINEXGA scff, soit la somme totale de 1.523.300 €, sont rémunérés par la création de 15.233 parts sociales de 100 € chacune de valeur nominale de la Société Civile Financière Familiale FINEXGA et portant les numéros 19.188 à 34.420.



Les parts sociales ainsi créées sont attribuées comme suit :

- ✓ à Monsieur Willy Dorr 15.233 parts
portant les n° 19.188 à 34.420

2.2) Les apports constitutifs de la soulte, d'un montant total de 144.700 € sont répartis proportionnellement au nombre d'actions apportées, à savoir :

- ✓ à Monsieur Willy Dorr, la somme de 144.700 €
soit 120 actions x 1.206 €

3) Conditions particulières : régime fiscal :

En matière de droits d'enregistrement, il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 810 bis alinéa I du Code Général des Impôts, le présent apport est exonéré de droits d'enregistrement.

En matière d'impôt sur le revenu, les apporteurs déclarent bénéficier de plein droit des dispositions combinées des articles 150-OA et 150-OB du Code Général des Impôts, lesquels prévoient notamment, un régime de sursis d'imposition pour les plus-values d'apports réalisées.

En tant que de besoin, il est précisé que l'apport faisant l'objet des présentes, aura sur le plan fiscal, la même date d'effet que sur le plan juridique.

4) Frais :

Tous les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportées par la Société Civile FINEXGA qui s'y oblige.

5) Election de domicile :

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile au siège social de la société bénéficiaire des apports.



6) Pouvoirs :

Tous pouvoirs sont conférés aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés ainsi que pour tous documents constatant la réalisation effective desdits apports afin d'accomplir ou faire accomplir toutes les formalités précitées et plus généralement, pour faire tout ce qui pourrait s'avérer nécessaire à cet effet.

Fait à Paris 15^{ème}
en 6 exemplaires
le 23 janvier 2010

L'apporteur :
Willy Dorr

Pour la société en formation
bénéficiaire des apports
"FINEXGA"
Garry Dorr
associé

(Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE PARIS 15EME
Le 04/02/2010 Bordereau n°2010/63 Case n°8 Ext 743
Enregistrement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agent

ORIGINAL

Nicolas BALAN
Agent des Impôts